

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-21

OBJET : Rapport annuel 2018 UNIVALOM

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :..... 38
En exercice :..... 24
Présents :..... 13
Votants :.....
Procuration 2
Date de la convocation :
20 juin 2019

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

En application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent, dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans le rapport annuel annexé à la présente délibération, qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 25 juin 2018.

A titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 247 728 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2018 dont :

➤ Ordures ménagères résiduelles :

128 628 tonnes pour un montant 13 005 119 €HT

➤ Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :

21 837 tonnes pour un montant de 3 099 098 €HT

➤ Déchets verts :

38 893 tonnes pour un montant de 3 232 892 €HT

➤ Déchets de bois :

8 430 tonnes pour un montant de 985 612 €HT

➤ Encombrants :

19 094 tonnes pour un montant de 3 014 515 €HT

➤ Gravats :

21 287 tonnes pour un montant de 1 534 616 €HT

➤ Autres Filières :

Ferrailles, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, Films plastiques, Batteries et textiles soit 5 151 tonnes pour un montant net de 368 567 €HT

Après avoir pris connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2018, il est proposé au Comité :

- DE PRENDRE ACTE de la communication du Rapport annuel 2018,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité Syndical

A l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2018,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190627-2019-21-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019